



communiqué

Date **Le 5 juillet 1993**

N° 141

Pour publication

LA TROISIÈME SÉRIE DE RÉDUCTIONS TARIFAIRES ACCÉLÉRÉES AUX TERMES DE L'ALE A ÉTÉ MISE EN APPLICATION LE 1^{er} JUILLET

L'honorable Tom Hockin, ministre du Commerce extérieur, et l'honorable Gilles Loiselle, ministre des Finances, ont annoncé aujourd'hui que la troisième série d'élimination accélérée de certains droits de douane canadiens et américains a été mise en application le 1^{er} juillet 1993.

Cette série d'élimination accélérée des droits de douane prévus dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) couvre plus de 300 produits de chaque pays représentant environ 1 milliard de dollars en échanges bilatéraux. Parmi les produits qui intéressent plus particulièrement les exportateurs canadiens, on retrouve les pièces de moteur, les tissus en denim, certaines boissons alcoolisées, les filés et les fibres discontinues.

«Les sociétés canadiennes et américaines ont réagi très positivement à l'élimination accélérée des droits de douane prévus dans l'ALE», a déclaré le ministre Hockin. «Le fait qu'elles acceptent de réduire les droits de douane plus vite que ce qui est prévu dans l'ALE montre leur vif intérêt à améliorer la compétitivité de leurs industries.»

«Cette attitude d'ouverture à la concurrence soutiendra à long terme la reprise de l'économie canadienne», a ajouté le ministre Loiselle.

Les première et deuxième séries de réductions tarifaires accélérées ont entraîné l'élimination rapide des droits de douane sur plus de 650 articles représentant environ 8 milliards de dollars en échanges bilatéraux.

Les ministres ont aussi mentionné que l'élimination accélérée de ces droits de douane a été demandée par l'industrie. Le gouvernement a consulté étroitement les industries canadiennes en cause et n'a donné suite qu'aux propositions qui étaient